Réf. Farde e-Assemblées : 2507888

N° OJ : 98

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "Tapis de Fleurs de Bruxelles".- Subside 2023 : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2023;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 50.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2023, à l'asbl "Tapis de Fleurs de Bruxelles" pour l'organisation du "Flowertime" en 2023.

Annexes :